



RCS : SAINTES

Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00064

Numéro SIREN : 329 651 129

Nom ou dénomination : SEUGNE DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2017 sous le numéro de dépôt 3860

TEN FRANCE
7 av RAYMOND MANAUD
ILOT C3 - 1 BAT B
CS60267
33525 BRUGES CEDEX

Nos références : YMY

SAINTES, le 10 Octobre 2017

Certificat de dépôt des comptes annuels

Numéro d'identification : 329 651 129
Numéro de gestion : 2000 B 00064

Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination : SEUGNE DISTRIBUTION
Adresse : AV Monseigneur Chauvin

17500 Jonzac

Nous soussigné, Greffier du Tribunal de Commerce de SAINTES, certifions avoir reçu en dépôt les comptes annuels de la société susvisée :

Numéro du dépôt : 3860
Date du dépôt : 05/10/2017

Exercice clôturé le : 31/01/2017
Type de comptes : Comptes sociaux

Le présent dépôt donnera lieu à l'insertion d'un avis au B.O.D.A.C.C.

Le Greffier,



5 OCT. 2017
Déposé le
N° RCS 00364
N° de dépôt 8860

SEUGNE DISTRIBUTION - SEUDIS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 40.000 €
Siège social : Avenue Monseigneur Chauvin- 17500 JONZAC
329 651 129 RCS SAINTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2017

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice 2016/2017, s'élevant à 1.080.156,51 €, aux associés à titre de dividende.

L'Assemblée Générale décide en outre de compléter cette distribution de dividendes par une distribution de réserves à hauteur de 919.843,49 €, prélevée sur le compte "autres réserves", de telle sorte que la distribution totale de dividendes aux associés atteigne la somme de 2.000.000,00 €, soit 80 € par action.

Il est précisé que l'intégralité des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 JANVIER 2017 est éligible à la réfaction de 40 %.

Les associés sont informés, que depuis le 1^{er} janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour, déduction faite des prélèvements sociaux et du prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % d'impôt sur le revenu pour les actions concernées.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes éligibles à la réfaction de 40 % ou revenu non éligible distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 JANVIER 2016 : 1.004.750 €, soit 40,19 € par action,
- Exercice clos le 31 JANVIER 2015 : 909.500 €, soit 36,38 € par action,
- Exercice clos le 31 JANVIER 2014 : 597.500 €, soit 23,90 € par action.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 JUIN 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme,
Le Président**



Désignation de l'entreprise : SAS SEUGNE DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : AVENUE MONSIEUR CHAUVIN 17504 IONZAC		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 2 9 6 5 1 1 2 9 0 0 0 1 0		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31/01/2017						
		N-1 31/01/2016						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	152 005	149 485	2 520	2 709
		Fonds commercial (1)	AH	AI	338 500		338 500	338 500
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	225 806	44 938	180 869	160 881
		Constructions	AP	AQ	2 054 256	1 760 930	293 325	272 726
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 625 861	2 545 990	79 870	80 572
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	887 826	759 914	127 912	138 843
		Immobilisations en cours	AV	AW				800
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	4 167 163		4 167 163	4 167 163
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	871 301		871 301	899 001
		Prêts	BF	BG	33 319		33 319	33 319
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	335 270		335 270	308 359
	TOTAL (II)		BJ	BK	11 691 306	5 261 257	6 430 049	6 402 874
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	13 862		13 862	16 196
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	4 177 200	175 151	4 002 048	4 107 028
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	288 261	690	287 571	261 974
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 151 409	20 650	4 130 760	3 927 424
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	164 358		164 358	165 646
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	96 122		96 122	92 443
TOTAL (III)		CJ	CK	8 891 213	196 491	8 694 722	8 570 712	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	20 582 519	5 457 748	15 124 771	14 973 586	
Renvois : (1) Dont droit au bail: 32 500		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	34 498	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS SEUGNE DISTRIBUTION			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	3 036 483	3 036 364
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 080 157	1 004 870
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	2 149	2 577
	TO TAL (I)	DL	4 162 789	4 087 811
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	22 800	32 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR	22 800	32 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 563 867	4 238 319
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 362 209	2 113 347
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 580 508	3 086 789
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 318 935	1 301 192
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	111 984	114 128
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 680	
	TO TAL (IV)	EC	10 939 183	10 853 775
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	15 124 771	14 973 586
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 759 018	9 227 959
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 933 991	2 085 032	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SEUGNE DISTRIBUTION							Néant ☐ *			
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	34 833 491	FB		FC	34 833 491	35 324 832		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	3 069 265	FE		FF	3 069 265	3 120 123		
		FG	872 607	FH		FI	872 607	790 071		
		Chiffres d'affaires nets*	FJ	38 775 363	FK		FL	38 775 363	39 235 026	
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	10 444	807		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	225 598	193 510		
	Autres produits (1) (11)					FQ	8 849	12 748		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	39 020 253	39 442 091	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	29 622 857	30 245 013	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	76 005	(39 578)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	63 191	75 054	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	2 334	(2 763)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	3 045 845	3 120 172	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	614 105	622 874	
	Salaires et traitements *						FY	3 381 125	3 371 206	
	Charges sociales (10)						FZ	1 106 576	1 113 945	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobilisations} \quad \left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right. \\ \text{Sur actif circulant : dotations aux provisions *} \\ \text{Pour risques et charges : dotations aux provisions} \end{array} \right.$						GA	136 045	164 961
								GB		
								GC	175 841	152 109
	Autres charges (12)						GD	20 000	32 000	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	7 573	14 531	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	38 251 498	38 869 523	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	768 755	572 568	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	503 372	522 813	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	341	611	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	17 524	4 722	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	521 237	528 146	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	13 365		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	72 987	95 099	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	86 352	95 099		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	434 885	433 047		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 203 640	1 005 615		

Désignation de l'entreprise SAS SEUGNE DISTRIBUTION				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 916	22 955		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	40 796	18 992		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	13 681	82 187		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	58 393	124 134		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	18 317	82 955		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	41 773	16 177		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	904	1 161		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	60 994	100 294		
4 - RES ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2 601)	23 840		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	116 648	80 365		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	4 234	(55 780)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	39 599 883	40 094 370		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	38 519 726	39 089 501		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	1 080 157	1 004 870		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO				
	(2)	Dont	- produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	32 979	5 916		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HQ				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	506 315	525 497		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	2 566	2 072		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	59 936	73 203		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD				
	(9)	Dont transferts de charges		A1	47 410	66 025		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 968	1 993		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Regul cptes clients / fournisseurs + Ajust. de comptes				18 227		3 916	
	Amortissements dérogatoires et transferts de charges				904		13 681	
	Sorties immobilisations				41 773		40 796	
	Pénalités				90			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 124 771** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **39 599 883** euros et un total **charges** de **38 519 726** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 080 157** euros. L'exercice considéré débute le **01/02/2016** et finit le **31/01/2017**. Il a une durée de **12** mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **31/01/2017** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, il est prévu des dispositions de première application pour l'affectation comptable du mali technique. Les entreprises peuvent pour l'affectation du mali retenir, soit l'affectation extra-comptable existante, soit procéder à un nouvel examen des plus-values existantes. Une information dans l'annexe des comptes est nécessaire.

L'article 12 du règlement 2015-06 indique que la première application de ce règlement est prospective.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'art D 123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros		31/01/2013	31/01/2014	31/01/2015	31/01/2016	31/01/2017
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	Nombre d'actions ordinaires	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	42 073 377	42 163 637	40 590 121	39 235 026	38 775 363
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	1 453 737	858 394	1 203 644	1 170 014	1 367 673
	Impôts sur les bénéfices	189 363	(94 059)	(12 077)	(55 780)	4 234
	Participation des salariés	94 989	13 374	78 967	80 365	116 648
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	694 365	598 614	909 670	1 004 870	1 080 157
	Résultat distribué	692 500	597 500			
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	47	38	45	46	50
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	28	24	36	40	43
	Dividende attribué	28	24			
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	140	142	144	141	156
	Montant de la masse salariale	3 167 926	3 296 316	3 386 149	3 357 986	3 355 585
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 084 929	1 115 640	1 142 512	1 113 945	1 106 576

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/01/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		25 000,00	1,6000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		25 000,00	1,6000	40 000,00

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/01/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2017
Capital social	40 000				40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 000				4 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 036 364	120			3 036 483
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 004 870	(1 004 870)		1 080 157	1 080 157
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	2 577			(429)	2 149
TOTAL	4 087 811	(1 004 750)		1 079 728	4 162 789

Date de l'assemblée générale 12/07/2016

Dividendes attribués 1 004 750

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 1 004 750

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 083 061

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 083 061

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 74 978

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 190 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	488 828		1 677			490 505
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	488 828		1 677			490 505

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/01/2017	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique	338 500	Fonds de commerce et droit au bail
TOTAL	338 500	

Les éléments inscrits dans le fonds de commerce sont principalement constitutifs « d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un hypermarché (délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial) » qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil de normes comptables françaises.

En conséquence la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est illimitée.

Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La mise en œuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil de normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la société.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	205 474		20 333			225 806
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	1 985 111		69 145			2 054 256
Instal technique, matériel outillage industriels	2 605 167		32 784		12 090	2 625 861
Instal., agencement, aménagement divers	415 677		15 385			431 062
Matériel de transport	29 552					29 552
Matériel de bureau, mobilier	410 220		35 799		18 807	427 212
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	800			800		
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 652 001		173 446	800	30 898	5 793 749

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	4 167 163					4 167 163
Autres titres immobilisés	899 001		3 760		31 461	871 301
Prêts et autres immobilisations financières	341 678		57 612	3 760	26 941	368 589
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 407 843		61 372	3 760	58 402	5 407 053

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté

(Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Au plan fiscal, la loi de finances pour 2007 a prévu un traitement des frais d'acquisition de titres de participation (au sens fiscal) : ils doivent être incorporés au prix de revient et peuvent être amortis sur 5 ans.

Au regard des dispositions comptables, ces frais peuvent être, soit inclus dans le coût d'acquisition, soit inscrits directement en charges.

Option retenue pour l'établissement des présents états financiers : Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2017
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	147 619	1 866		149 485
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	147 619	1 866		149 485
Terrains	44 592	345		44 938
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 712 385	48 545		1 760 930
Instal technique, matériel outillage industriels	2 524 595	33 486	12 090	2 545 990
Autres Instal., agencement, aménagement divers	330 635	24 816		355 450
Matériel de transport	16 657	4 043		20 701
Matériel de bureau, mobilier	369 314	22 943	8 495	383 763
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 998 178	134 179	20 585	5 111 772

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	2 577	904	1 332	2 149
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	2 577	904	1 332	2 149
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	32 000	20 000	29 200	22 800
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	32 000	20 000	29 200	22 800
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	146 177	175 151	146 177	175 151
	Sur comptes clients	2 811	690	2 811	690
	Autres	7 285	13 365		20 650
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	156 273	189 206	148 988	196 491
TOTAL GENERAL		190 850	210 109	179 520	221 439
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			195 841 13 365 904	178 188 1 332	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2017
Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	146 177	175 151	146 177	175 151
Sur comptes clients	2 811	690	2 811	690
Autres	7 285	13 365		20 650
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	156 273	189 206	148 988	196 491

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/01/2017	Dépréciations	Net au 31/01/2017	Net au 31/01/2016
Matières premières, approvisionnements	13 862		13 862	16 196
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 177 200	175 151	4 002 048	4 107 028

Stocks

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Etat exprimé en euros			
	31/01/2017	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	33 319		33 319
Autres immobilisations financières	335 270	34 498	300 772
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	1 752	1 752	
Autres créances clients	286 509	286 509	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	525	525	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	83 868	83 868	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	15 591	15 591	
Groupe et associés	2 962 941	2 962 941	
Débiteurs divers	1 088 484	1 088 484	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	96 122	96 122	
TOTAL DES CREANCES	4 904 382	4 570 291	334 091

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont EJ FINANCES II est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Dettes

Etat exprimé en euros

	31/01/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 933 991	2 933 991		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	1 629 876	449 711	1 180 165	
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	2 362 209	2 362 209		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 580 508	2 580 508		
Personnel et comptes rattachés	547 364	547 364		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	288 150	288 150		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	92 894	92 894		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	390 526	390 526		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	111 984	111 984		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance	1 680	1 680		
TOTAL DES DETTES	10 939 183	9 759 018	1 180 165	

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont EJ FINANCES II est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	4 610
Emprunts et dettes financières divers	2 566
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	469 617
Dettes fiscales et sociales	1 053 327
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 757
	1 534 876

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	216 028
Autres créances	573 223
	789 251

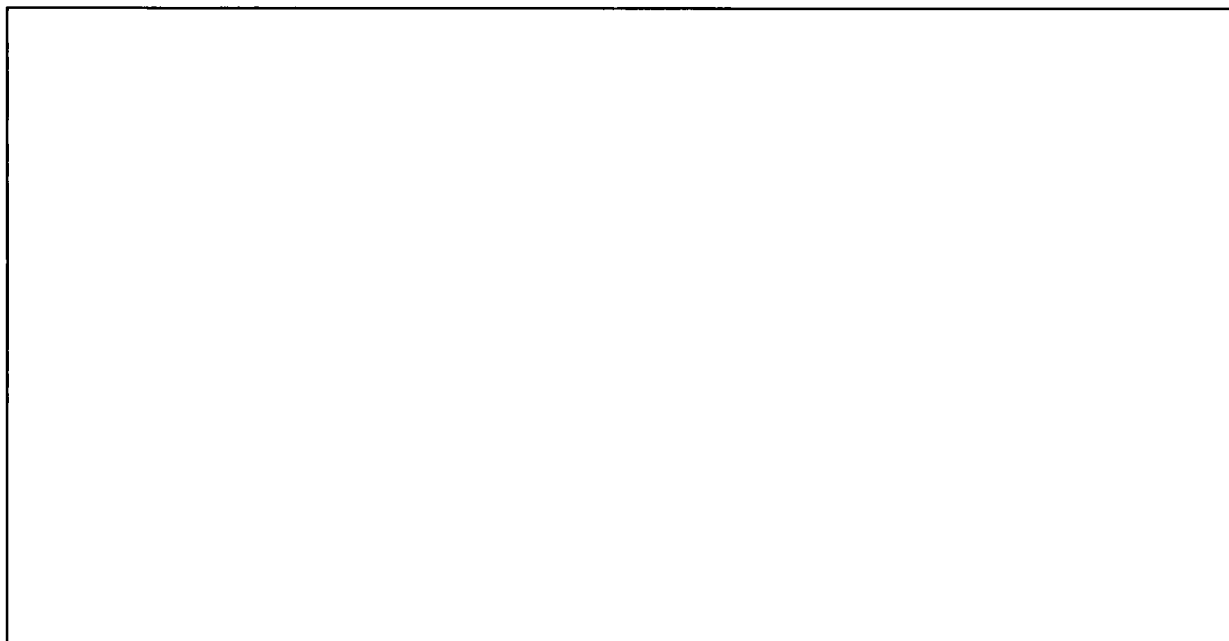
Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	96 122	1 680
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	96 122	1 680

ANNEXE - Élément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	34 833 491		34 833 491
Production vendue de biens	3 069 265		3 069 265
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	872 607		872 607
TOTAL	38 775 363		38 775 363



Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises Achats de Matières et autres Approvisionnements	674 966	717 346

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Regul cptes clients / fournisseurs + Ajust. de comptes	18 227	3 916
Amortissements dérogatoires et transferts de charges	904	13 681
Sorties immobilisations	41 773	40 796
Pénalités	90	

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- d'un crédit d'impôt apprentissage
- d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- réduction d'impôt au titre du mécénat.

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/01/2017	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		1 203 640	33 916	1 169 724
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(119 249)	(29 682)	(89 567)
RESULTAT COMPTABLE		1 084 391	4 234	1 080 157

(1) après retraitements fiscaux.

Le CICE, le crédit d'impôt apprentissage et la réduction d'impôt pour le Mécénat sont affectés au résultat courant avant impôt.

ANNEXE - Élément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/01/2017

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	2 149
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	2 149

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	2 147
	Tascom	18 165
	Effort construction	1 129
	Participation des salariés	78 337
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	99 778

Sont communiquées les bases fiscales conduisant à un accroissement ou un allègement de la dette future d'impôts.

Avances aux dirigeants

Etat exprimé en euros		31/01/2017	31/01/2016
 TOTAL			

NEARLY

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2017

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Élément 13

Effectif moyen

	31/01/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		7	
Professions intermédiaires		13	
Employés		136	
Ouvriers			
TOTAL		156	

ANNEXE - Élément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
31/01/2017				
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SCI STEVA		1 149 950	100,00	509 829
SCI GENICOT		132 182	100,00	(86 303)
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/01/2017

SAS EJ FINANCES II
AVE MONSEIGNEUR CHAUVIN
17500 JONZAC
SIREN 483 693 909

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	78 337 €
L'intéressement des salariés pour	38 311 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 319 419 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1% / an	1% / an
Taux d'actualisation	1.50%	1.50%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	TPRV93
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Le coût de cet engagement de retraite est financé par des cotisations versées auprès d'une compagnie d'assurance agréée. Le solde du contrat à la clôture de l'exercice est de 38 750€

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	ACTE SARL							
	31/01/2017	31/01/2016	%	%	31/01/2017	31/01/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	14 006	12 806	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	14 006	12 806	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	14 006	12 806	100,00	100,00				

Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

NEANT

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

GREFFE

SAS SEUGNE DISTRIBUTION

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 janvier 2017

ACTE AUDIT

**B.P. 80 369 - 33694 MERIGNAC CEDEX
48 avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC
Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18**

ACTE AUDIT



48 avenue de la Libération – 33700 MERIGNAC
B.P. 80369 – 33694 MERIGNAC CEDEX- Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18
Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
SIRET 815 143 268 00010 - APE 6920Z

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
SAS SEUGNE DISTRIBUTION - SEUDIS

Avenue Monseigneur Chauvin
17500 JONZAC

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.A.S. SEUGNE DISTRIBUTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, en particulier concernant les règles d'évaluation des stocks telles qu'exposées dans la note page 29 de l'annexe.

Nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci, la comparaison avec les périodes précédentes et nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mérignac, le 12 juin 2017

Le Commissaire aux comptes,
la société **ACTE AUDIT**



Gilles SISSO

BILAN & COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/01/2017			31/01/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	152 005	149 485	2 520	2 709
	Fonds commercial (1)	338 500		338 500	338 500
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	225 806	44 938	180 869	160 881
	Constructions	2 054 256	1 760 930	293 325	272 726
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 625 861	2 545 990	79 870	80 572
	Autres immobilisations corporelles	887 826	759 914	127 912	138 843
	Immobilisations en cours				800
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	4 167 163		4 167 163	4 167 163
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	871 301		871 301	899 001
	Prêts	33 319		33 319	33 319
	Autres immobilisations financières	335 270		335 270	308 359
	TOTAL (II)	11 691 306	5 261 257	6 430 049	6 402 874
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	13 862		13 862	16 196
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 177 200	175 151	4 002 048	4 107 028
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	288 261	690	287 571	261 974
	Autres créances	4 151 409	20 650	4 130 760	3 927 424
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	164 358		164 358	165 646
	Charges constatées d'avance	96 122		96 122	92 443
	TOTAL (III)	8 891 213	196 491	8 694 722	8 570 712
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	20 582 519	5 457 748	15 124 771	14 973 586
(1) dont droit au bail				32 500	32 500
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				34 498	26 941
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/01/2017

31/01/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	40 000	40 000
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 036 483	3 036 364
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 080 157	1 004 870
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	2 149	2 577
	Total des capitaux propres	4 162 789	4 087 811
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	22 800	32 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	22 800	32 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 563 867	4 238 319
	Emprunts et dettes financières divers	2 362 209	2 113 347
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 580 508	3 086 789
	Dettes fiscales et sociales	1 318 935	1 301 192
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	111 984	114 128
	Produits constatés d'avance (1)	1 680	
	Total des dettes	10 939 183	10 853 775
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	15 124 771	14 973 586
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 080 156,51	1 004 869,96
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	9 759 018	9 227 959
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	2 933 991	2 085 032

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/01/2017

31/01/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	34 833 491		34 833 491	35 324 832
	Production vendue (Biens)	3 069 265		3 069 265	3 120 123
	Production vendue (Services et Travaux)	872 607		872 607	790 071
	Montant net du chiffre d'affaires	38 775 363		38 775 363	39 235 026
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			10 444	807
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			225 598	193 510
	Autres produits			8 849	12 748
	Total des produits d'exploitation (1)			39 020 253	39 442 091
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			29 622 857	30 245 013
	Variation de stock			76 005	(39 578)
	Achats de matières et autres approvisionnements			63 191	75 054
	Variation de stock			2 334	(2 763)
	Autres achats et charges externes			3 045 845	3 120 172
	Impôts, taxes et versements assimilés			614 105	622 874
	Salaires et traitements			3 381 125	3 371 206
	Charges sociales du personnel			1 106 576	1 113 945
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			136 045	164 961
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			175 841	152 109
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			20 000	32 000
	Autres charges			7 573	14 531
	Total des charges d'exploitation (2)			38 251 498	38 869 523
RESULTAT D'EXPLOITATION				768 755	572 568

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/01/2017

31/01/2016

RES ULTAT D'EXPLOITATION		768 755	572 568
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	503 372	522 813
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	341	611
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	17 524	4 722
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		521 237	528 146
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	13 365	
	Intérêts et charges assimilées (4)	72 987	95 099
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		86 352	95 099
RES ULTAT FINANCIER		434 885	433 047
RES ULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 203 640	1 005 615
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	3 916	22 955
	Sur opérations en capital	40 796	18 992
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	13 681	82 187
	Total des produits exceptionnels	58 393	124 134
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	18 317	82 955
	Sur opérations en capital	41 773	16 177
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	904	1 161
	Total des charges exceptionnelles	60 994	100 294
RES ULTAT EXCEPTIONNEL		(2 601)	23 840
PARTICIPATION DES SALARIES		116 648	80 365
IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 234	(55 780)
TOTAL DES PRODUITS		39 599 883	40 094 370
TOTAL DES CHARGES		38 519 726	39 089 501
RES ULTAT DE L'EXERCICE		1 080 157	1 004 870
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		506 315	525 497
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		2 566	2 072

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Thierry ESPIÉ
Expert comptable**

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 124 771 euros**. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **39 599 883 euros** et un total **charges** de **38 519 726 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **1 080 157 euros**. L'exercice considéré débute le **01/02/2016** et finit le **31/01/2017**. Il a une durée de **12 mois**.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **31/01/2017** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêt des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, il est prévu des dispositions de première application pour l'affectation comptable du mali technique. Les entreprises peuvent pour l'affectation du mali retenir, soit l'affectation extra-comptable existante, soit procéder à un nouvel examen des plus-values existantes. Une information dans l'annexe des comptes est nécessaire.

L'article 12 du règlement 2015-06 indique que la première application de ce règlement est prospective.

Opérations en devises - Écarts de conversion

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'art D 123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

		31/01/2013	31/01/2014	31/01/2015	31/01/2016	31/01/2017
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	Nombre d'actions ordinaires	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	42 073 377	42 163 637	40 590 121	39 235 026	38 775 363
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	1 453 737	858 394	1 203 644	1 170 014	1 367 673
	Impôts sur les bénéfices	189 363	(94 059)	(12 077)	(55 780)	4 234
	Participation des salariés	94 989	13 374	78 967	80 365	116 648
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	694 365	598 614	909 670	1 004 870	1 080 157
	Résultat distribué	692 500	597 500			
RESULTAT PAR ACTION				COMMISSAIRE AUX COMPTES		
	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	47	38	45	46	50
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	28	24	36	40	43
	Dividende attribué	28	24			
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	140	142	144	141	156
	Montant de la masse salariale	3 167 926	3 296 316	3 386 149	3 357 986	3 355 585
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 084 929	1 115 640	1 142 512	1 113 945	1 106 576

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/01/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		25 000,00	1,6000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		25 000,00	1,6000	40 000,00

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/01/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2017
Capital social	40 000				40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 000				4 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 036 364	120			3 036 483
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 004 870	(1 004 870)		1 080 157	1 080 157
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	2 577			(429)	2 149
TOTAL	4 087 811	(1 004 750)		1 079 728	4 162 789

Date de l'assemblée générale 12/07/2016

Dividendes attribués 1 004 750

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 1 004 750

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 083 061

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 083 061

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 74 978

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 190 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	488 828		1 677			490 505
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	488 828		1 677			490 505

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/01/2017	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique	338 500	Fonds de commerce et droit au bail
TOTAL	338 500	

Les éléments inscrits dans le fonds de commerce sont principalement constitutifs « d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un hypermarché (délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial) » qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil de normes comptables françaises.

En conséquence la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est illimitée.

Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La mise en œuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil de normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la société.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	205 474		20 333			225 806
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	1 985 111		69 145			2 054 256
Instal technique, matériel outillage industriels	2 605 167		32 784		12 090	2 625 861
Instal., agencement, aménagement divers	415 677		15 385			431 062
Matériel de transport	29 552					29 552
Matériel de bureau, mobilier	410 220		35 799		18 807	427 212
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	800			800		
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 652 001		173 446	800	30 898	5 793 749

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	4 167 163					4 167 163
Autres titres immobilisés	899 001		3 760		31 461	871 301
Prêts et autres immobilisations financières	341 678		57 612	3 760	26 941	368 589
TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 407 843		61 372	3 760	58 402	5 407 053

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté

(Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Au plan fiscal, la loi de finances pour 2007 a prévu un traitement des frais d'acquisition de titres de participation (au sens fiscal) : ils doivent être incorporés au prix de revient et peuvent être amortis sur 5 ans.

Au regard des dispositions comptables, ces frais peuvent être, soit inclus dans le coût d'acquisition, soit inscrits directement en charges.

Option retenue pour l'établissement des présents états financiers : Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2017
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	147 619	1 866		149 485
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	147 619	1 866		149 485
Terrains	44 592	345		44 938
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 712 385	48 545		1 760 930
Instal technique, matériel outillage industriels	2 524 595	33 486	12 090	2 545 990
Autres Instal., agencement, aménagement divers	330 635	24 816		355 450
Matériel de transport	16 657	4 043		20 701
Matériel de bureau, mobilier	369 314	22 943	8 495	383 763
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 998 178	134 179	20 585	5 111 772

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	2 577	904	1 332	2 149
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	2 577	904	1 332	2 149
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	32 000	20 000	29 200	22 800
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	32 000	20 000	29 200	22 800
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	146 177	175 151	146 177	175 151
	Sur comptes clients	2 811	690	2 811	690
	Autres	7 285	13 365		20 650
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	156 273	189 206	148 988	196 491
TOTAL GENERAL		190 850	210 109	179 520	221 439
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			195 841 13 365 904	178 188 1 332	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2017
Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	146 177	175 151	146 177	175 151
Sur comptes clients	2 811	690	2 811	690
Autres	7 285	13 365		20 650
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	156 273	189 206	148 988	196 491

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/01/2017	Dépréciations	Net au 31/01/2017	Net au 31/01/2016
Matières premières, approvisionnements	13 862		13 862	16 196
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 177 200	175 151	4 002 048	4 107 028

Stocks

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances

Etat exprimé en euros	31/01/2017	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	33 319		33 319
Autres immobilisations financières	335 270	34 498	300 772
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	1 752	1 752	
Autres créances clients	286 509	286 509	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	525	525	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	83 868	83 868	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	15 591	15 591	
Groupe et associés	2 962 941	2 962 941	
Débiteurs divers	1 088 484	1 088 484	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	96 122	96 122	
TOTAL DES CREANCES	4 904 382	4 570 291	334 091

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont EJ FINANCES II est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dettes

Etat exprimé en euros

	31/01/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<u>Dettes Financières</u>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 933 991	2 933 991		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	1 629 876	449 711	1 180 165	
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	2 362 209	2 362 209		
<u>Dettes d'Exploitation</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 580 508	2 580 508		
Personnel et comptes rattachés	547 364	547 364		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	288 150	288 150		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	92 894	92 894		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	390 526	390 526		
<u>Autres dettes</u>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	111 984	111 984		
Dette représentative de titres empruntés				
<u>Produits constatés d'avance</u>				
Produits constatés d'avance	1 680	1 680		
TOTAL DES DETTES	10 939 183	9 759 018	1 180 165	

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont EJ FINANCES II est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	4 610
Emprunts et dettes financières divers	2 566
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	469 617
Dettes fiscales et sociales	1 053 327
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 757
	1 534 876

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	216 028
Autres créances	573 223
	789 251

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	96 122	1 680
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	96 122	1 680

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	34 833 491		34 833 491
Production vendue de biens	3 069 265		3 069 265
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	872 607		872 607
TOTAL	38 775 363		38 775 363

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises Achats de Matières et autres Approvisionnements	674 966	717 346

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/01/2017

Formations et fondecif	22 717
Remb. Contrat IFC	9 664
Autres	15 029
Remb s/ sinistre (exceptionnel)	12 349
TOTAL	59 759

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Regul cptes clients / fournisseurs + Ajust. de comptes	18 227	3 916
Amortissements dérogatoires et transferts de charges	904	13 681
Sorties immobilisations	41 773	40 796
Pénalités	90	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- d'un crédit d'impôt apprentissage
- d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- réduction d'impôt au titre du mécénat.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/01/2017	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		1 203 640	33 916	1 169 724
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(119 249)	(29 682)	(89 567)
RESULTAT COMPTABLE		1 084 391	4 234	1 080 157

(1) après retraitements fiscaux.

Le CICE, le crédit d'impôt apprentissage et la réduction d'impôt pour le Mécénat sont affectés au résultat courant avant impôt.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/01/2017

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	2 149
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	2 149

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	2 147
	Tascom	18 165
	Effort construction	1 129
	Participation des salariés	78 337
	Autres	
	COMMISSAIRE AUX COMPTES	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	99 778

Sont communiquées les bases fiscales conduisant à un accroissement ou un allègement de la dette future d'impôts.

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2017

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Élément 13

Effectif moyen

		31/01/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		7	
	Professions intermédiaires		13	
	Employés		136	
	Ouvriers			
	TOTAL		156	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/01/2017

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

SCI STEVA

SCI GENICOT

1 149 950

132 182

100,00

100,00

509 829

(86 303)

2. Participations (10 à 50 %)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/01/2017

SAS EJ FINANCES II
AVE MONSEIGNEUR CHAUVIN
17500 JONZAC
SIREN 483 693 909

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	78 337 €
L'intéressement des salariés pour	38 311 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 319 419 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1% / an	1% / an
Taux d'actualisation	1.50%	1.50%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	TPRV93
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Le coût de cet engagement de retraite est financé par des cotisations versées auprès d'une compagnie d'assurance agréée. Le solde du contrat à la clôture de l'exercice est de 38 750€

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	ACTE SARL							
	31/01/2017	31/01/2016	%	%	31/01/2017	31/01/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	14 006	12 806	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	14 006	12 806	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	14 006	12 806	100,00	100,00				

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

NEANT

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

COMMISSAIRE AUX COMPTES